L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 78. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er DECEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 1er DÉCEMBRE.

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—boîtes, souliers et brodequins.

Par A. Gerard, rue Bourbon, Nos 12 et 14, objets de fantaisie.

Par D. E. Morphy, rue Vieille-Levée, en face du bureau de Poste, quincailles, harnais, selles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35, de la rue Chartres—Lottes, souliers et brodequins, habillements.

Jouets, jouets.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Quincaillerie, &c.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mardi, 1er décembre 1874.

OPÉRA.—Le Trouvère.

ACADÉMIE.—Humpty Dumpty avec la grande troupe de Fox.

VARIÉTÉS.—Spartacus.

ST CHARLES.—Falstaff.

LES TEMPLIERS.

La Franc-maçonnerie.

Les Templiers, qui se réunissent en ce moment dans notre ville, ne constituent pas un ordre distinct de la Franc-Maçonnerie. Ce sont des francs-maçons d'un degré élevé dans la hiérarchie qui compte 33 degrés. Les templiers modernes se rattachent donc que d'une façon indirecte aux Templiers dont l'ordre fut aboli par le pape Clément V et par le roi de France Philippe le Bel.

L'ordre des francs-maçons, a-t-il été créé par les Templiers ou bien les débris des Templiers persécutés se sont-ils rattachés à une société déjà existante, c'est ce qui ne saurait être déterminé d'une façon bien précise. Le mystère dont s'entourait la franc-maçonnerie au moyen âge a pu faire croire à l'existence de sociétés distinctes de Rose-Croix, de Templiers, alors que ces dénominations n'indiquaient que les grades élevés de la même société.

La même obscurité existe quant à l'origine de la Franc-maçonnerie qui se perd un peu dans la nuit de l'antiquité. On a prétendu qu'elle avait été fondée par les Templiers; nous sommes portés à croire qu'ils n'ont fait que la propager en Europe après l'avoir trouvée eux-mêmes en Palestine où elle existe encore chez les Maronites. Gérard de Nerval, dans son voyage en Orient, donne la curieuse légende de la création de l'Ordre par les ouvriers qui construisaient le temple de Salomon après le meurtre de Hiram. Parle corps du temple, par une partie des ouvriers conjurés. La tradition s'est maintenue beaucoup plus pure chez les habitants du Liban que dans les sociétés maçonniques de l'Europe où elle a dû subir de nombreuses altérations.

Quelques auteurs font remonter l'origine de la maçonnerie aux mystères de l'Egypte et de la Grèce. D'autres écrivains, ennemis du merveilleux, prétendent qu'elle doit tout simplement son origine à une confrérie de maçons constructeurs qui ne commença à être connue qu'au VIIIe siècle de l'ère chrétienne et à laquelle on devrait la construction des magnifiques basiliques du moyen âge. Ces architectes auraient débuté en Lombardie, puis se seraient répandus dans la Gaule et ensuite dans l'Allemagne à la suite de Charlemagne, et enfin en Angleterre où ils formaient au Xe siècle une puissante corporation qui eut pour président le prince Edwin, frère du roi Athelstan. Ce serait à eux que serait due la construction de la cathédrale de Strasbourg au XIIIe siècle.

Selon cette version, cette association qui aurait eu d'abord uniquement pour but de tenir secrets les procédés de l'architecture, se serait peu à peu transformée par l'admission de personnes étrangères à la profession, et l'objet de la maçonnerie serait ainsi devenu la propagation de la fraternité.

C'est en Angleterre que l'on trouve les traces les plus anciennes de l'ordre maçonnique tel qu'il est organisé aujourd'hui. En 1327 tous les Lords étaient maçons; en 1502 Henri VII se déclara protecteur de l'ordre et tint une loge dans son propre palais.

Le but apparent de la franc-maçonnerie a pour objet, d'après les statuts publiés par l'ordre lui-même: "l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle et la pratique de toutes les vertus." Ce but est aujourd'hui, le seul que se proposent les francs-maçons, mais le rôle politique et révolutionnaire qu'a joué la société dans le moyen-âge et les siècles qui ont précédé la grande révolution française, indiquent qu'en dehors des objets indiqués aux apprentis, aux compagnons et aux maîtres, la société poursuivait un autre but plus sérieux et qui ne s'accordait nullement avec le respect des autorités religieuses et politiques.

A un degré assez élevé de la maçonnerie, on fait fouler aux pieds par le néophyte une couronne et une tiare, et cette cérémonie indique trop clairement la guerre que les Templiers après la dispersion de leur ordre avait jurée contre le pape Clément V et le roi Philippe le Bel. Plus tard, avec l'esprit philosophique moderne, le but des attaques de la secte se généralisa et ce fut contre l'institution de la Papauté et contre celle de la Royauté que fut dirigée la propagande qui contribua à répandre en Europe l'esprit révolutionnaire dont 1789 fut la conséquence.

Un court historique de l'ordre des Templiers trouvera ici sa place.

L'ordre militaire et religieux des Templiers ou Chevaliers de la milice du Temple fut fondé, en 1118 à Jérusalem par Hugues des Payens, Geoffroy de Saint Adhémar et sept autres croisés français, dans le but de protéger les pèlerins. Baudoin II, roi de Jérusalem, leur donna d'abord une maison située près de l'Eglise et qui était jadis le Temple de Salomon, de là leur nom de Templiers. Ils faisaient les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et devaient vivre d'aumônes. Mais bientôt des donations considérables et les profits que leur procura la guerre qu'ils faisaient aux infidèles, les rendirent très riches.

Après la chute du royaume de Jérusalem en 1187, ils se répandirent par toute l'Europe, y augmentèrent infiniment leur puissance, leurs richesses et leur juste réputation de bravoure; il y eut un moment où ils comptèrent jusqu'à 9000 maisons de leur ordre.

Les Templiers portaient l'habit blanc et une croix rouge sur leurs manteaux. Leur chef avait le nom de grand maître; l'ordre se divisait en plusieurs langues; les possessions territoriales en plusieurs provinces; celles-ci, à leur tour se divisaient en grands prieurés, prieurés et commanderies.

Tant de prospérité ne pouvait manquer de faire ombrage et d'exciter l'envie. Ils s'étaient, d'ailleurs, promptement corrompus; leur orgueil, leur impiété et les vices infâmes auxquels ils se livraient, d'après ce qu'on disait, et qui ne l'Orient fournissaient des motifs suffisants pour les perdre. Philippe le Bel saisit avec empressement l'occasion de s'enrichir de leurs dépouilles. Le 13 octobre 1307, tous les Templiers qui se trouvaient en France furent arrêtés à la fois.

Jacques de Molay, le grand maître, alors qu'il se préparait à reparer les revers éprouvés par les chrétiens en Orient, avait été rappelé en France en 1305, sous prétexte par le pape Clément V, [illegible] du concile [illegible] roi de France, avait résolu la suppression de l'ordre.

Après avoir reçu un très bon accueil, Jacques de Molay fut arrêté à l'improviste, avec les autres Templiers. Livré à d'horribles tortures, Jacques de Molay fit des aveux qu'il rétracta plus tard; il n'en fut pas moins condamné, à mort et fut brûlé vif le 18 mars 1314, à la pointe de l'île de la Cité, sur l'emplacement du terre plein actuel du Pont neuf. Les trois principaux dignitaires de l'ordre subirent le même sort en même temps que lui. 54 autres Templiers avaient été brûlés le 12 mai 1310.

Selon la tradition, avant de mourir, Jacques de Molay cita à jour fixe devant le tribunal de Dieu, le Pape et le Roi qui moururent effectivement la même année 1314. Toutes les formes de la justice avaient été violées dans le procès des Templiers et l'histoire a flétri leurs bourreaux.

A partir de la mort de Molay et de la dispersion des Templiers, l'ordre cessa d'exister publiquement, mais il n'en continua pas moins à maintenir une organisation secrète, en gardant les formes et les noms de l'organisation primitive. Avant de mourir, Jacques de Molay avait désigné pour lui succéder comme grand maître Jean Marc Larmenius, dont les successeurs ont été désignés suivant les formes prescrites par les statuts de l'ordre. Nous publions plus loin la liste des grands maîtres jusqu'à 1838.

La franc-maçonnerie s'étant divisée en rite d'York et en rite Ecossais, il se peut qu'une division analogue se soit opérée dans l'ordre des Templiers. En tous cas, les Templiers convoqués en ce moment à la Nouvelle-Orléans, relèvent tous du rite d'York, si nous ne nous trompons.

L'ordre n'a plus de militaire que le costume, et les sentiments anti-religieux attribués aux francs-maçons, ne paraissent pas appartenir aux maçons du rite d'York qui ont une Bible dans chaque loge et qui appartiennent presque tous à une église protestante.

La franc-maçonnerie aux Etats-Unis, n'a, sans aucun doute, d'autre objet qu'un but de bienfaisance, et les honnêtes citoyens, qui portent le costume de Templiers, n'ont aucune disposition hostile envers le successeur de Clément V; nous ne parlerons pas de celui de Philippe le Bel qui n'est roi que de nom. Ils n'en veulent ni aux autorités politiques, ni aux autorités religieuses, et leur arrivée dans la ville du Croissant ne peut être que l'occasion d'un échange agréable de relations avec leurs frères en maçonnerie et avec toute une population qui est disposée à leur accorder une hospitalité très cordiale. Qu'ils soient donc les bienvenus et puisse leur séjour ici servir à resserrer les liens de fraternité entre les différentes sections de l'Union!

L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE ADMINISTSATION.

Nous publions plus loin l'adresse d'adieux du maire Wiltz, celle du nouveau maire élu, J. C. Leeds, et une adresse du Conseil aux contribuables et aux citoyens.

Le temps nous manque pour donner nos commentaires sur ces documents, mais nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'admirable adresse du maire Leeds, dont chaque mot est marqué au cachet du bon sens et de l'honnêteté. Nous avons quelques réserves à faire sur l'adresse aux contribuables qui, selon nous, eut pu être conçue dans un esprit et dans un langage différents.

MANUFACTURE DE TABAC DE J. P. SARRAZIN.

Nous venons de visiter la manufacture de tabac de notre voisin, M. J. P. Sarrazin, rue de Chartres, encoignure Conti, et nous devons avouer qu'avant cette visite nous n'avions qu'une idée imparfaite de l'importance de cet établissement industriel. Après avoir admiré, dans le magasin de détail, la jolie collection de pipes d'écume, de porte-cigares, de porte-cigarettes, de tabatières et d'autres objets à l'usage des fumeurs, dont M. Sarrazin vient de recevoir un assortiment varié, nous avons passé par l'entrepôt situé au rez-de-chaussée, où est également la machine à vapeur qui fournit la force motrice aux différentes machines. Au premier étage, nous avons vu les séchoirs où on étale le tabac avant ou après les diverses opérations qu'il subit, puis les machines à couper le tabac au système Pease. Les meules qui servent à réduire le tabac en poudre pour les priseurs etc. se renouvelle fréquemment, les moulins à réduire le tabac en poudre pour les priseurs etc.

Au premier étage sont également les ateliers où des ouvriers déroulent et préparent les feuilles ou les coupent avant qu'elles passent aux machines. Au second étage sont d'autres ateliers et séchoirs, l'imprimerie où s'impriment les papiers d'enveloppe, et d'immenses quantités de récipients en bois ou en terre pour recevoir ou expédier le tabac à fumer, à chiquer ou à priser. Il se prépare des tabacs de toutes les qualités et pour tous les goûts, Maryland, Virginie, Perfume of the South, Reliance, Rough and Ready, Périque, Nec plus ultra, pour les fumeurs, et le Delight et autres pour les chiqueurs. La fabrication de tous ces tabacs emploie cinq à six cents boucauts de tabac annuellement.

Au No 63 de la rue Conti se trouvent les écuries et remises, l'établissement occupant journellement cinq voitures, au premier est une vaste fabrique de cigares dirigée par Jos. Queyron.

Outre ces deux fabriques, M. Sarrazin a encore un magasin de vente rue Poydras No 65. Il occupe dans ces trois établissements un personnel nombreux et il dirige son industrie avec une habileté qui atteste l'étendue de ses relations et son succès croissant.

Nous recommandons aux visiteurs étrangers qu'intéresse l'industrie du tabac la manufacture de M. Sarrazin et nous signalons à l'attention des personnes de goût sa collection d'articles de fantaisie pour fumeurs et priseurs.

PROJET DE LOTERIE A PARIS.—Une dépêche de Paris du 25 novembre annonce que le Conseil municipal a adopté le plan proposé par le Préfet de la Seine pour une loterie montant à quarante-quatre millions de francs.

BAL DE TEMPLIERS A BORD DU GREAT REPUBLIC.—Nous avons reçu une invitation de la commanderie d'Ascalon, de St-Louis, pour nous rendre demain soir à neuf heures à bord du Great Republic, où il y aura bal. Nos remerciements à qui de droit.

TEMPLIERS, TEMPLIERS—Les templiers portent bonheur à ceux qui ont encore à acheter leurs vêtements d'hiver. Les magasins des cent mille paletots, Vieille-Levée 197 et 199, en face du Marché Français, annoncent qu'à partir du 1er décembre ils ne vendront plus d'habits, mais qu'ils les donneront au prix coûtant, pour du comptant. Ainsi, bien que les Templiers nous arrivent du Nord pour la plupart et des pays de fabrique, ils trouveront ici des vêtements à aussi bon marché que partout ailleurs; ils en trouveront surtout de fort bien faits, de très nouveaux et d'une élégance supérieure et auront le plaisir de pouvoir dire chez eux, à leur retour, "Voici ce que nous avons acheté à la Nouvelle-Orléans. Voyez comme c'est bon, comme c'est chaud, et comme c'est bien fait, et pourtant ce pardessus ne coûte que $5,00 c'est pour rien." Voyez l'annonce des 100,000 paletots pour les prix.

COLLÉGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—A quelque époque que ce soit de l'année les élèves sont reçus à ce collège qui leur donne, à chacun une instruction particulière, indépendamment de toute classe. C'est ce qui explique la rapidité avec laquelle les élèves progressent. Les dames, comme les hommes et les jeunes gens, peuvent y suivre des cours d'écriture, d'arithmétique et de tenue de livres. Le collège Dolbear est situé rue du Canal 203, au troisième étage.

La Loterie, à numéros simples, Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples, Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples, Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples, Se tire le 5 décembre.

La Loterie, à numéros simples, Se tire le 5 décembre.

5

POUR TOUTES LES MALADIES DE FEMMES,—Rien n'égale "l'Ordonnance Favorite" du Dr. Pierce. C'est un puissant tonique et restauratif. Combinant les plus précieuses vertus, spécialement convenables pour les femmes débiles, qui éprouvent des faiblesses dans les reins, des fièvres internes, des congestions, des inflammations, qui souffrent d'ulcérations ou de peines névralgiques. M. G. W. Seymour, droguiste, de Canton, N. Y., écrit au Dr. Pierce comme suit: "La demande pour votre 'Ordonnance Favorite' est merveilleuse. Un homme m'a dit que sa femme qui n'avait pu travailler un seul jour en cinq mois, a recommencé à s'occuper toute seule des travaux de la maison après avoir pris seulement deux bouteilles de votre 'Ordonnance Favorite.'" Elle en est maintenant à la troisième bouteille et elle peut traire quatorze vaches deux fois par jour." L'Ordonnance Favorite du Dr. Pierce se vend chez tous les droguistes.

La nouvelle administration municipale.

Le maire Leeds et les nouveaux administrateurs prennent possession de l'Hôtel de ville.

Hier était le jour fixé par le maire et les administrateurs pour la prise de possession de l'Hôtel de ville.

L'ex-maire Wiltz, qui avait été averti par la communication suivante:

Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1874.

Honorable L. A. Wiltz, maire de la Nouvelle-Orléans:

Cher monsieur,

Conformément à une résolution qui a été adoptée hier à une réunion des membres élus du nouveau Conseil municipal, j'ai l'honneur de vous informer que nous nous proposons de venir vous trouver lundi, le 30 de ce mois, à l'Hôtel de ville, pour prendre possession du gouvernement municipal.

Croyez-moi, monsieur, très respectueusement votre obéissant serviteur,

P. L. BOUNY,

Secrétaire par intérim.

Hier donc, vers midi, de nombreux groupes se sont formés devant l'Hôtel de ville, composés principalement d'employés en perspective, nommés par la nouvelle administration, qui sont anxieux de voir de leurs propres yeux l'installation des nouveaux officiers du gouvernement de ville.

Messieurs Leeds, Pilsbury, Bouny, Brown, Landry, Bertoli et McCarthy ont été reçus dans le grand salon du maire où les attendaient tous les administrateurs de la veille. Ils se sont rendus ensuite en corps dans la salle du Conseil.

M. Wiltz a pris pour la dernière fois le fauteuil comme maire, Messieurs Fitzenreiter, Strakens, Brewster, Calhoun, Turnbull et James Lewis allant s'asseoir aussi à leurs places habituelles, tandis que les nouveaux administrateurs se tenaient un peu en arrière en attendant que la place fut vidée.

M. Wiltz a annoncé que le but de la réunion était d'inaugurer le nouveau gouvernement qui allait succéder à celui dont le terme était fini, et il a demandé la permission de lire son message d'adieu.

Il va sans dire qu'on n'a pas eu l'idée de lui refuser cette permission, car c'est bien le moins qu'un maire qui se retire ait la satisfaction de faire ses adieux à ses amis en particulier et au public en général.

Le message une fois lu, sur motion de James Lewis, il a été résolu qu'il serait conservé dans les régistres.

M. Wiltz a pris alors le maire Leeds par la main et l'a conduit au fauteuil qu'il occupait; chacun des ex-administrateurs en a fait autant pour son successeur.

M. Wiltz avant de se retirer s'est tourné du côté des personnes qui remplissaient la salle et leur a présenté le nouveau maire, en s'écriant qu'il était heureux de voir que le peuple de la Nouvelle-Orléans avait choisi un homme d'une intégrité reconnue pour représenter ses intérêts.

Cette petite cérémonie une fois terminée, le maire Leeds a lu son message d'inauguration que nous ne pouvons trop recommander comme noblesse de sentiments, comme force et comme logique.

Sur motion de M. Burke, ce message est inscrit sur les régistres.

M. Pilsbury, administrateur du département des finances, a demandé alors qu'un comité de trois fût nommé pour préparer une adresse aux contribuables.

Le maire Leeds a désigné pour faire partie du comité M. E. Pilsbury, administrateur du département des finances, M. E. A. Burke, administrateur du département des améliorations, M. J. O. Landry, administrateur du département du commerce.

Le comité est resté absent vingt minutes et il est revenu avec un rapport qu'a été soumis au conseil et approuvé.

La séance a été levée aussitôt jusqu'aujourd'hui à midi.

MESSAGE DU MAIRE WILTZ.

Mairie de la Nlle-Orléans, 30 novembre 1874.

Messieurs du Conseil:

Cette réunion officielle étant la dernière que nous devions avoir, vous me permettrez de présenter à tous les membres de ce Conseil et à chacun en particulier, mes bien sincères remerciements pour la constante bienveillance et l'inaltérable confiance dont vous avez fait preuve à mon égard ainsi que pour le concours généreux que vous m'avez prêté.

Nos rapports officiels et personnels, depuis le premier jour de mon administration, ont été agréables et tels que devaient les établir l'amitié et la confiance réciproques que nous éprouvions les uns pour les autres. J'ai présidé plus de cent séances publiques du Conseil et autant de séances particulières, qui toutes ont été marquées au coin de la plus parfaite harmonie. Des divergences d'opinions ont amené de nombreuses discussions auxquelles j'ai dû prendre part; mais rien dans notre langage, dans nos manières et dans notre ton n'a jamais trahi la moindre acrimonie. La bonne entente et l'harmonie qui régnaient parmi nous ont été le résultat du respect que nous avions les uns pour les autres et de la conviction que nous avions que chacun de nous était animé du ferme désir de travailler aux vrais intérêts de la ville.

Nous nous sommes réunis ici comme amis; nous avons agi comme tels, et comme tels nous nous séparons maintenant. Nos relations pendant deux années de tristesse, d'embarras et de malheurs ont été pacifiques parce que nous luttions ensemble contre toute espèce d'obstacles pour protéger les droits et sauvegarder le bien-être de nos concitoyens de la Nouvelle-Orléans. Animés d'un pareil esprit, les Administrateurs ont eu maintes fois l'occasion d'exprimer leurs vues et de suggérer telles mesures qu'ils croyaient nécessaires, et tous, en pareil cas, ont été écoutés avec le respect qui leur était dû. Je ne crois pas me tromper en affirmant que jamais assemblée délibérante composée comme la nôtre, n'a montré, pendant un si long temps, une entente aussi cordiale, une courtoisie et une estime aussi véritables, que celles qui régnaient parmi les membres de notre Conseil. Pendant tout le temps que nous avons exercé ensemble notre mandat, j'ai reçu de vous des preuves réitérées de bienveillance dont je garderai toujours le souvenir avec une profonde reconnaissance.

Les deux années de votre administration ont été les plus sombres de l'histoire de notre ville. Vous avez commencé votre tâche si lourde et si pleine de responsabilité au moment où la propriété mobilière et immobilière déclinait rapidement et cette baisse de toutes les valeurs n'a fait que se développer jusqu'à la fin de votre administration. Vous aviez si bien les bras liés par une législation malveillante que vous n'avez pu affranchir la ville de dépenses énormes. Vous l'avez trouvée enchaînée à une terrible nécessité, celle de payer l'intérêt d'une effrayante dette de conversion. Des lois impérieuses vous ont forcé, pour acquitter cette dette, d'imposer les biens de nos concitoyens appauvris et luttant en désespérés contre la ruine. Les mêmes lois vous ont forcés de payer les bonds à leur échéance, et pour cela vous avez dû frapper d'une taxe de $1.50, payable comptant, chaque cent piastres de l'estimation des propriétés de vos commettants; les propriétés dont la valeur déclinait et disparaissait chaque jour.

Vous avez encore été obligés d'acquitter ou d'absorber une ancienne dette flottante de plus de $2,000,000, de défrayer les dépenses d'une police d'Etat relevant uniquement de l'Etat, dépenses qui s'élèvent à environ $800,000, de pourvoir au coûteux entretien d'écoles publiques sur lesquelles la Législature ne vous laissait aucun contrôle, de percevoir et de [illegible] une Commission [illegible] laser à [illegible] les frais d'achat d'un Parc de ville parfaitement inutile à la Nouvelle-Orléans et dont personne ne voulait, d'exécuter bien des marchés onéreux conclus en vertu de lois de la Législature dans le consentement et contrairement aux intérêts et au désir du peuple, de satisfaire à nombre de réclamations implacables ou de succomber judiciairement, enfin de lutter contre toute espèce d'embarras qu'il serait trop long d'énumérer. Pour l'année 1874 la Législature vous a autorisés à différer le paiement des bons échus et de réduire par là la taxe de ville d'un demi ou d'un pour cent. A l'exception de cette tardive et insuffisante mesure de soulagement, vous n'avez pu obtenir aucun secours de la Législature malgré tous les efforts que vous avez faits pendant deux sessions de l'Assemblée générale.

Pendant notre administration est survenue une crise financière dont le trésor de la ville a beaucoup souffert et souffre encore. Mais même si cette paralysie du négoce n'était pas atteint notre ville, la plupart des contribuables n'auraient pu payer leurs taxes. Des milliers d'autres, en état de payer, étaient découragés par la faiblesse des loyers tombés à un taux qui leur permettait à peine d'acquitter les taxes de ville et d'Etat, et qui se trouvaient en perte du côté de l'assurance et des réparations, sans compter la dépréciation de valeur. Beaucoup d'autres ont refusé ou ont négligé de payer leurs taxes parce qu'elles étaient imposées par une Législature hostile.

Il en est résulté que sur près de cinq millions dus à la ville, plus de trois millions auraient dû être payés il y a seize mois. Au lieu d'acheter à bas prix pour du comptant, vous avez été obligés de faire face aux pressants besoins de la corporation à des prix qui pouvaient indemniser les vendeurs, c'est-à-dire en achetant à un prix beaucoup plus élevé que celui du marché. C'est pourquoi, bien que vous n'ayez pas augmenté la dette de la ville, vous n'avez pu non plus la diminuer. Vos difficultés n'ont fait qu'augmenter avec la baisse croissante du crédit de la ville. Vous avez monté la garde pendant les dernières heures de la nuit sombre de notre adversité, et vous quittez votre poste au moment où la lumière se fait et où un changement dans la composition de la Législature permet d'espérer un secours efficace de la part des Chambres ainsi que le rétablissement de la confiance.

Au nom du Conseil et en mon nom propre, je désire présenter mes bien sincères remerciements aux officiers employés dans nos divers départements pour la bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignée; je me plais à rendre hommage à leur habileté, à leur zèle et à leur dévouement, ainsi qu'à la courtoisie dont ils ont constamment fait preuve envers les personnes qui avaient officiellement affaire à eux. J'aurai toujours pour eux la plus grande estime et je garderai de leur concours un souvenir reconnaissant. Je regrette beaucoup que la pauvreté de la ville soit si grande que leur traitement, prix de laborieuses occupations, n'ont pas été payés depuis plusieurs mois, et qu'ils aient été contraints de vendre leurs titres à un escompte ruineux. Nous avons souffert également de ce côté et pour la même raison. C'est ce que nous avons cherché, entravés que nous étions par une charte et des lois auxquelles nous devions obéissance, au moyen de satisfaire ces créanciers de la ville, si dignes d'intérêt à tous les points de vue.

Nous souhaitons la bienvenue à nos successeurs, le maire et les administrateurs élus et nous les félicitons du témoignage de haute confiance qu'ils ont reçu de leurs concitoyens. Nous regrettons profondément que de mauvaises lois et le non-paiement des taxes nous obligent de leur laisser beaucoup de dettes et un trésor vide. Ils se heurteront tout d'abord à des embarras qui pour être conjurés exigeront beaucoup d'efforts, beaucoup de temps et beaucoup de talent, mais nous espérons que la prochaine Assemblée générale supprimera quelques uns des obstacles les plus sérieux contre lesquels le gouvernement de la ville a eu jusqu'à présent à lutter.

Aux propriétaires et aux éditeurs de journaux de la Nouvelle-Orléans je dois beaucoup de remerciements pour la bienveillance qu'ils m'ont invariablement témoignée comme citoyen et comme magistrat. Leur adhésion et leur généreux appui m'ont grandement encouragé, tandis que leurs conseils, en ce qui regarde l'administration des affaires de la ville, ont toujours été pour moi d'une grande valeur.

En quittant le poste qu'on m'avait assigné la confiance de mes concitoyens, je tiens à leur exprimer mes reconnaissances pour un honneur que je ne saurais trop apprécier. Pour reconnaître cette confiance, je me suis efforcé, dans les circonstances les plus difficiles, de les servir fidèlement et de mon mieux, animé que j'étais du vif désir de travailler, tant en les protégeant, aux véritables intérêts de ma ville natale.

LOUIS A. WILTZ, Maire.

MESSAGE DU MAIRE LEEDS.

Messieurs du Conseil de Ville:

Choisis par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances on ne peut plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'espérance du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation que demande la nature de la situation. La taxe du parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée, ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face ainsi qu'aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si celles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle d'Etat, ne peut être collectée sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui s'en suivrait de la prospérité de la ville, attendu que ces taxes, dans mon opinion, dépasseront le montant du revenu net de la propriété imposée. Si bien lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires et aux créanciers publics que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurions un système de stricte économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville [illegible] soit [illegible]. Afin, néanmoins, opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retour au paiement au comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessment loyal, un prompt paiement devrait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessment des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessment. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il ne devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. On évitera par là de grandes dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licenses, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile aussitôt que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système du revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de louer ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances de quai et d'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui déterminent leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui disposera du droit de la ville à la barrière et aux accrétions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, nous entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être forcés d'apporter le soulagement, nous tendrons à nos concitoyens surchargés, il faut compter beaucoup de temps pour atteindre une administration honnête, économique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, j'invoque votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1874.

AUX CONTRIBUABLES ET AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Concitoyens:—Conformément à votre volonté exprimée si hautement au scrutin, le second jour de novembre, nous avons assumé le contrôle de l'administration de la ville.

Nous sommes entourés de difficultés d'une nature peu ordinaire. Nous trouvons des employés, des travailleurs, des commis, qui n'ont pas été payés depuis des mois; le département de l'incendie est presque à la banqueroute, la ville a cessé ses opérations; nous manquons de moyens pour faire face aux nécessités de la ville pour l'année qui vient; et tous ses créanciers commencent à se désespérer.

Nous croyons conséquemment qu'il n'est pas inutile de nous adresser à vous pour obtenir votre soutien moral et pécuniaire sans lequel tous nos efforts pour rétablir le crédit de la ville ne peuvent aboutir à rien.

La dépréciation du papier de la ville ne peut pas être attribuée à la mauvaise foi de personne puisqu'elle a toujours fait des paiements d'intérêt du mieux qu'elle pouvait.

Un système vicieux de crédit oblige la ville à payer des prix exorbitants pour tout ce dont elle a besoin, ajoutant ainsi de beaucoup, chaque année, au fardeau que nous sommes condamnés à porter.

Nous nous bornerons à renouveler faire des dépenses indispensables qu'autant que nous pourrons les payer au comptant.

Plus de trois millions de taxes sont dues depuis 1864 jusqu'à aujourd'hui, pour ne pas parler d'une époque encore plus reculée. Si une proportion raisonnable de ces taxes pouvait être promptement payée, cela nous permettrait de faire face aux déboursés les plus indispensables et cela nous permettrait d'inaugurer un nouveau système pour l'administration de la ville sur des bases solides.

Nous ne pouvons échapper à la conséquence d'une dette. Le pouvoir et l'autorité du créancier sont plus grands pour contraindre un débiteur à effectuer un paiement, que ne sont grandes les ressources de ce dernier pour lui opposer résistance.

Tout délai donc dans le paiement des taxes vous fera courir des risques plus grands que ne le comporte l'embarras que vous éprouvez pour faire un règlement immédiat.

Cette question doit être décidée promptement et loyalement. Les affaires de la ville ne peuvent plus aller du tout si vous ne venez à son secours, et toute interruption dans ses opérations vous sera bien plus funeste que tous les maux passagers que vous avez endurés et que vous endurez. Nous sommes conséquemment obligés de solliciter des paiements par tous les moyens en notre pouvoir.

Nous regrettons qu'il pourra y avoir des cas de sévérité contre des individus mais dans la crise présente, nous ne pouvons plus faire preuve d'indulgence à l'égard des débiteurs de la ville, sans compromettre les intérêts des propriétaires fonciers et des résidents, ce qui arriverait certainement si la ville était forcée de fermer les départements qui sont nécessaires pour la protection de votre vie et de vos propriétés.

Nous nous adressons à vous avec confiance, espérant que notre requête sera entendue, et nous vous engageons à vous donner une administration honnête et économique, promettant de réduire le plus possible les dépenses, grâce à des projets de réformes que nous espérons bientôt se réaliser.

Tout en étant forcés de fixer un budget et de prélever une taxe d'après les lois qui existent, nous avons des raisons pour croire que la Législature viendra à notre secours et nous permettra de modifier considérablement nos estimations, nous soulageant ainsi du poids trop lourd qui pèse actuellement sur nous.

E. PILSBURY, Président.

E. A. BURKE.

J. O. LANDRY.

L'ENCAISSE MÉTALLIQUE DES BANQUES EUROPÉENNES.—Voici le relevé exact de l'encaisse métallique des principales banques de l'Europe au 1er novembre:

La Banque de France avait	674	millions.
" d'Angleterre	227	"
" de Russie	520	"
" de Prusse	198	"
" d'Autriche	300	"
" de Hollande	270	"
" d'Italie	135	"
" de Belgique	96	"
" d'Espagne	61	"
" de Francfort	40	"
Total,	3,035	millions

Il y a 200 lots s'élevant à $70,400 Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a 200 lots s'élevant à $70,400 Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a 200 lots s'élevant à $70,400 Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a 200 lots s'élevant à $70,400 Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a 200 lots s'élevant à $70,400 Dans la Loterie de la Louisiane.

4d.

Phlébotomie.—Quand le docteur Sangrado trouvait que ses malades étaient faibles, il leur donnait de l'eau de gruau. Quand ils devenaient plus faibles, il les saignait et les dosait de calomel et de jalap. Ceux qui ne mouraient pas dit qu'il demeurent de tous presque invariablement. Beaucoup de gens sont encore tués de cette manière. Le monde en général a trouvé cependant que dans le cas de débilité et de débilité prématurée, les "Bitters" Stomach Bitters" sont le cordial vraiment vivifiant. Ce tonique est puissant et ne fait aucun mal. Il fait plus que de restaurer la force,—il règle et purifie, l'enjouant dans le cœur de la vigueur et de l'énergie dans le sang, il met toutes les sécrétions en harmonie avec les lois de la santé. Le sexe faible y trouve un avantage inappréciable dans les divers désordres auxquels son organisation le rend sujet. Dans tous les cas d'hystérie et d'hypocondrie, l'effet des "Hostetter's Stomach Bitters" est magique. Ils augmentent la force physique, ils donnent de l'appétit, fortifient l'estomac et procurent de l'élasticité au système.

Il y a trois gros lots de $10,000 chacun Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a trois gros lots de $10,000 chacun Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a trois gros lots de $10,000 chacun Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a trois gros lots de $10,000 chacun Dans la Loterie de la Louisiane.

Il y a trois gros lots de $10,000 chacun Dans la Loterie de la Louisiane.

Décédé, hier à 11 heures et demie du matin, M. CHARLES COVELLIER. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Covellier, Faire, A. C. Blakewell, Aug. Couturié et O. Carrière, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI MARDI, 1er décembre, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, No. 309, rue Jackson, entre Baronne et Dryades.

De la part de sa famille.

Décédée, dimanche matin à minuit un quart, MARIE LOUISE PERRET, âgée de quarante trois ans et sept mois, épouse de Louis St Martin.

Décédée hier à midi et demi, Mme Vve PHILOGÈS FERNANDEZ, née Marie Claiborne. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à trois heures et demie. Le corps est exposé rue des Ursulines entre Tremé et Marais.

De la part de sa famille.

Décédé, le 23 novembre 1874, à Plaquemineville, paroisse Assomption, chez sa grand'mère, Mme Vve E. Joffeo, JULES E. LANDRY, âgé de vingt-quatre ans.

ENTREPOT DE TAPIS,

17......Rue de Chartres......17

J'AI reçu par les derniers arrivages d'ANGLETERRE et de NEW-YORK un fort stock de TAPIS, Moleton, à un dollar, Velours, Bruxelles, 3 plis, Etc., etc.

TOILES CIRÉES anglaises et américaines.

NATTES—800 pièces, blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—couvertures de pianos et de tables.

TAPIS DE BUREAUX—coco, beiges et à raies.

BURLAPS—toiles cirées dites "enamelled" et pour tables, &c., &c.

29 nov—6mp. A. BROUSSEAU.

Templiers! Templiers!

Désirant plaire au public de la Nouvelle-Orléans, les Commandeurs réunis ont résolu que les

CENT MILLE PALETOTS,

197 et 199 Vieille-Levée,

EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS,

Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens,

Ne vendront plus de marchandises à partir du 1er décembre, mais les DONNERONT au prix coûtant pour du COMPTANT.

On DONNERA des Pardessus bien chauds à $3 et au-dessus.

Aussi, Habillements complets pour hommes, bonne qualité, à $4.50 et au-dessus.

Grand assortiment d'habits noirs, redingotes, soirées, du dernier genre, à...

200 COSTUMES pour enfants de 4 à 8 ans, à $2 PARDESSUS d'enfants depuis $1 75.

50 caisses CHAPEAUX, nouvelle forme, venant de la fabrique, et comme l'assortiment est considérable, ils seront cédés à meilleur marché que le prix coûtant.

Aussi linge de corps, Malles, Valises, &c. &c.

MICHEL LION.

14dc—1m

Le Collège Commercial de Dolbear,

Au No 203 de la rue du Canal, au 3e étage.

Est ouvert, de 8 heures du matin à 10 heures du soir toute l'année. Les élèves peuvent se faire temps, commencer à prendre des leçons d'Ecriture, de Tenue de Livres, d'Arithmétique, etc. Il n'y a pas de classe et chaque élève reçoit des leçons particulières. Les Dames, de même, de Tenue de Livres, etc. [illegible] LEVI DOLBEAR, président.

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Basin.

Le "Frank Leslie" disait, le 24 juillet: "une des merveilles de New-York et du Central Park est la merveille du Central Park, est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle charmant."

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Entrée......25 cents.

Banque Nationale de l'Etat.

Etat à la clôture des affaires, le lundi 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis, à 6 pour cent de gtée	611,000 00
Autres bons d'Etat	22,892 51
Maison de Banque et autres propriétés	157,063 70
Meubles et Installations	30,277 00
Dépenses courantes et taxes	50,674 00
Dû par des Banques et des Banquiers	150,212 66
Argent comptant, en mains	789,273 00
Monnaie d'or, en mains	6,920 01
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis	31,500 00
	[illegible]

PASSIF.

Fonds Capital	$ 850,000 00
Surplus de fonds	22,292 36
Circulation	630,000 00
Dividendes non payés	8,431 59
Dû aux Banques et aux Banquiers	156,272 66
Gains depuis le 1er juillet 1874	78,732 51
Dépôts	1,674,000 92
	[illegible]

SAML. H. KENNEDY, Président.

CHAS. H. F. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.

BRANCHE DE DÉPOT.

Angle des rues Royale et Conti,

LOUIS A. WILTZ, Directeur. EUGÈNE TOURNE, Teneur de livres. A. WAGATHER, Jr., Payeur.

1 dec—3m

Réouverture de Café.

LES amis et connaissances de LÉON MARTIN, lui feront plaisir en venant bien assister à l'ouverture du CONTI EXCHANGE, coin Bourbon et Conti, ce soir, mardi, 1er décembre à 7 heures. 1er déc—1t.

On Demande.

UNE garde, une d'enfant, ou préférerait une qui ne parlait que le français, elle trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 204 de la rue St-Charles. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 1déc—1, 4010.

J. F. DICK,

AVOCAT,

Au No. 15 de la rue d'Orléans,

Près des Cours.

29nov—1m.

E. H. LEVY & CO.

COURTIERS

d'actions, de bons, d'or, et d'argent.

ILS se chargent du règlement des TAXES et des LICENSES.

No 128 de la rue Gravier.

nov 29—1m—FP.

A louer.

A raison de vingt-cinq piastres par mois, le magasin et la demeure No 51 de la rue de Chartres, entre les rues de Bienville et Conti.

S'adresser à M. GERNON,

No 16 de la rue Carondelet. 29 nov.—3t.

AVIS.

Demande de commis.

DEUX jeunes gens connaissant le commerce de détail, parlant l'Anglais, le Français et l'Allemand, trouveront de l'emploi en s'adressant à M. [illegible] Macon & Co.

Inutile de se présenter sans bonnes références.

1nov—2f

ON désire que tout le monde sache que le dépôt du BREWER STEAMBOAT SEWING MACHINE AND FASHION EMPORIUM a été transféré dans le vaste local, 154 rue du Canal, au Crédit N. O. Savings Institution", et qu'on est en mesure de répondre à toutes les demandes des nombreux clients et amis. Venez y rendre une visite, on fait un soin pour voir ce qu'on vend en rendu [illegible]. 29 nov—6f.

Avis,

Département du Trésor, Washington, D. C., 4 novembre 1874.

Monsieur,

Vous êtes autorisé à donner avis public que tous les coupons d'intérêt des Etats-Unis seront payés dans les quatre-vingt dix jours qui précède rout leur échéance—excepté quant il en sera ordonné autrement—après réduction (rebate) de six (6 pour cent) par an, et, sur présentation aux bureaux du trésorier, du trésorier-assistant des Etats-Unis à New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, St Louis, Cincinnati, Chicago, la Nouvelle-Orléans, San Francisco, Charleston, et les dépositaires des Etats-Unis à Buffalo et Pittsburg.

(Signé) CHAS. T. CONANT, Faisant fonctions de secrétaire.

A. M. E. FLANDERS, Trésorier assistant des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

15nov—15, 19, 22 nov—1er déc.

L'élection annuelle des Directeurs de Louisiana Canal & Land Improvement Co. pour l'année 1875, aura lieu LUNDI, 7 décembre, 1874, aux bureaux de la Compagnie No. 76, de la rue Baronne, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

J. A. KARSTENDIECKS, Secrétaire pro tem.

8nov, 28, déc 3, 5.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.

Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1-2 livres; articles fantaisie de tous genre pour fumeurs.

Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, écume du dernier genre.

aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Queyron, No 60 de la rue Conti.

29 nov—4m NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

MARCHANDISES SECHES

A Meilleur Marché que jamais

—AU—

CRESCENT STORE,

No. 17 RUE BOURBON,

Près de la rue Canal.

Venez voir nos

Cotons blancs à 5c la yarde.

Indiennes bon teint à 7 1/2c la yarde.

Flanelle pure laine à 25c.

Couvertures Ouatées à $1,50 pièce.

Coton à drap 10/4, 25 cents la yarde.

Gants de peau à 50 c. la paire.

Mouchoirs à ourlets 75 cents la douzaine.

et un assortiment complet de marchandises de fonds et de fantaisie à 25 p. c. meilleur marché que n'importe quelle maison de la ville.

Les étrangers visitant notre cité sont priés de venir voir nos bons marchés.

24nov—2FP

Victoire du Peuple.

Vêtements, Vêtements,

BONS MARCHÉS! BONS MARCHÉS!

CHEZ

GODCHAUX,

81 & 83......rue du Canal......81 & 83

213, 215 et 217 Vieille-Levée.

NLLE-ORLEANS.

Ventes rapides! Petits profits!

Pour du comptant.

Vêtements pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants, Chapeaux et Articles de Toilette faits des étoffes les mieux fabriquées et des matériaux les plus fins. DERNIER GENRE, à des prix extraordinairement bas.

LEON GODCHAUX.

81 & 83 rue du Canal.

213, 215, 217 Vieille-Levée.

29 nov—1m FP Maintenant Décatur.

PIANOS ET ORGUES

De la plus récente importation au

GRUNEWALD HALL,

Nouvellement reçu un assortiment nouveau de pianos des célèbres fabriques PLEYEL, WESTERMAYER, STEINWAY, HAINES, BLÜTHNER et des orgues des fabriques des FRAYSAR, MASON & HAMLIN, LES CHEVALIERS TEMPLAR, en visite dans notre ville, sont cordialement invités à venir voir la FORGE DE LA LOGE BREMER. [illegible]

Pianos à louer, réparés et acceptés en échange. Un grand assortiment d'instruments de musique, de cordes, d'accordéons, etc.

LOUIS GRUNEWALD.

14, 20 et 21 rue Baronne.

Succursale, 18 rue du Canal. 29nov—4PP

TRAGANCIA.

DÉPOT GÉNÉRAL des cigares et cigarettes [illegible] de M. Castro à l'ancien [illegible] plus bas.

2 nov—1m.

Bonne Occasion.

CONFISERIE A VENDRE.

LA Confiserie connue sous le nom de confiserie des Tresse, située au coin des rues Toulouse et Bourbon.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 29 nov—3t

Huile de Charbon et Lampes à Huile de Charbon.

COMPAGNIE DE PUROLINE DE GAZ PORTATIF.

No 95 & 97 de la rue Gravier, Nlle Orléans.

VENTE EN GROS DE

LAMPES, lanternes et chandeliers, huile de charbon raffinée, kérosène, gazoline pour machines à gaz, huile de gaz pour lampes à gaz, et toute pièce de rechange des lampes et de l'éclairage.

La Compagnie est propriétaire de Huile Purolina, des lanternes et des lampes à gaz de Gooch, de l'huile d'assurance, article parfaitement sûr et dont les familles peuvent se servir sans danger pour les lampes à huile kérosine et huile de charbon.

Ventes de lampes et d'huiles au commerce, au plus bas prix de gros.

Wm. E. JERVEY.

Surintendant.

20nov—3t

La nouvelle salle de billard du "CRESCENT,"

Au No 12 de la rue St-Charles.

LE soussigné annonce au public que SAMEDI PROCHAIN, 21 novembre, à sept heures du soir, il fera l'ouverture de cette salle où il aura [illegible].

Elle aura sept billards sortis de la célèbre fabrique de W. H. Griffith de New-York, et un "Delaney Patent Wire Combination Cushions" qui n'est pas surpassé par un autre. Les experts les ont déclarés supérieurs à tous ceux de New-York.

Une SALLE DE POULE est attachée à l'établissement.

CHARLES S. QUAID, Propriétaire.

20nov—3f

SUCCURSALE DE FRED.

Le public apprendra avec plaisir que ce rendez-vous populaire,

(Au No. 97 de la rue St-Charles,)

A été ouvert hier soir, Samedi.

ON l'a remis à neuf dans le courant de l'été et c'est, aujourd'hui, sous tous les rapports, un salon de rafraîchissements et d'huîtres du premier ordre.

Les soupers pour Bals sont l'objet d'une attention particulière.

TONY VIERLING, Propriétaire.

29nov—3t.

L. VIPLE,

9 Rue Bourbon,

PRÈS CANAL.

spécialité de Gants pour dames, messieurs et enfants, et de parfumeries françaises.

On trouvera pendant la saison d'hiver une belle qualité de Gants, à $1, la paire.

15nov—4m MJD

AVIS.

BOARD DE LIQUIDATION, Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS, à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New-Orléans National Bank) le samedi précédant le jour de chaque assemblée, ou avant ce jour là. Les applications qui seront faites les lundis seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée.

P. O. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.

25nov—1m 3pe

Etoffes pour meubles et pour rideaux,

A. BROUSSEAU,

Importateur, No 17 de la rue de Chartres,

a reçu par les derniers arrivages:

BROCATELLE, Cotelines, Reps à raies.

TERRIES BROCHÉES, Nap de Paris, &c., &c.

REPS UNIS, de beaucoup de couleurs au choix.

DAMAS, Union laine et coton.

CRETONNES, grande variété, bazine, &c.

RIDEAUX, dentelles et dentelles Nottingham.

Galons, Gimpés, Corniches, Crin, &c.

29 nov—1m.—PP. A. BROUSSEAU.

Jardinier.

UN BON jardinier, excellent horticulteur, désirerait trouver une place soit en ville, soit à la campagne, et même hors de l'Etat. S'adresser au Restaurant No. 10 rue Dumaine. 29nov—

Couturières.

TROIS COUTURIÈRES en robes, bonnes garnisseuses, trouveront un emploi immédiatement au Canal, 134, chez madame M. FERRY.

Elle préférerait des Françaises. 29nov—2t

J. DOUSSAN

142......Rue du Canal......142

entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 142 rue du Canal.

On trouvera chez lui un magnifique assortiment de gants Jouvin et Reigner pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumeries importées, des marques les plus connues, à des prix modérés. 15nov—4m. Mar. J. et D.

Au public.

MME Vve. B. DUCATEL, rue Bourbon, No. 213, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français en anglais moyennant la modique somme de $[illegible] par mois.

Cèdras, Cèdras!

100 Boîtes Cèdras de l'Ayorne, 10 Barils raisins de Corinthe.

Raisins London Layer,

A arriver par steamer State of Alabama.

100 Caisses Raisins London Layer frais, 100 Caisses plates do do do, 100 Caisses plates do do do

Harengs de Hollande,

300 Barillets Harengs de Hollande, 100 do do, 100 do do.

Fromage de Hollande et Suisse,

Gruyère, Fromage de Gruyère, Caisses Fromage Tête de Maure, Fromage Pâte grasse, Cherry Cordial de Coppolagus,

Marons Frais,

25 Barils Marons de Savoie,

Sauce Worcestershire,

35 Caisses Sauce Worces. de Lea & Perrins,

Moutarde Anglaise,

15 Caisses Moutarde de J. J. Colman,

Bouchons à Bouteilles, &c.

10 Balles de 15 0 0 Bouchons réguliers et Bonis.

Produits de Crosse & Blakewell.

120 Barils et Caisses Cornichons toutes qualités, Fromage Chedar, Poivre Blanc moulu, Fromage Stilton, Poivre Cayenne moulu, Tirhout Chutney, Essence d'anchois, Jelée & Marmelade, Confits Cornichons, Olives de Séville, Colombine de Schweitz, Sel de table en jarres, Chocolat et Sel, etc.

En débarquement et à vendre par J. B. SOLARI & SON.

28 nov—3t. Au No. 15 de la rue Royale.

MAISON

J. GALINIER,

Changement de Domicile,

Rue Royale No 53, coin Bienville.

OUVERTURE

DES MARCHANDISES

POUR la SAISON D'AUTOMNE et D'HIVER.

Toutes les nouveautés pour Modes.

Grand choix de chapeaux Modèles.

Fleurs fines et Plumes dans tous les genres.

Articles de Variété!

Voilettes, Ceintures brodées jais, Cols et Poignets en dentelle et jais, Velours, Soieries, rubans, etc., etc.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention des Dames sur le beau choix et la variété de mes marchandises et les prie de vouloir bien venir visiter mon assortiment.

8nov—10dMJ J. GALINIER.

M. RIQUELME,

FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES importées et du pays, au gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux du dehors.

Une grande réduction sera faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les gens sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix. 8nov—1m

Buvette des Variétés

DE

HOYT,

Au No 14 de la rue Bourgogne.

Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant considérablement fait des arrangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

8nov—3m CHARLES J. HOYT.

Pension bourgeoise de la place Jackson.

M. BENJ. MAURIES annonce à ses amis, au public et surtout aux planteurs de la campagne, qu'il vient d'ouvrir au numéro une pension bourgeoise rue St-Pierre No. 12, Maison Pontalba, et comme par le passé on trouvera chez lui des chambres confortables, bonne table et à prix modéré. Aussi une maison entièrement meublée à louer de suite.

1nov—10dMJ

INSTITUT ST-LOUIS

Pour les Demoiselles,

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'exactitude des élèves. 1nov—1m.

INSTITUT D'AQUIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES FILLES,

No 282 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.

POUR le prix de l'enseignement et d'autres informations, s'adresser à la directrice, Mlle H. FITZGERALD. 1 nov

Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à

J. G. EUSTIS,

Avocat, commissaire des Etats-Unis;

No 33 de la rue Carondelet, N. O.

Boîte 227 du bureau de la poste. 2oct.—3m.

En débarquement.

du navire Courrier de Cette et du vapeur Carondelet de New-York.

50 barriques Vin Rouge de Catalogne (Sam) 5 caisses papier à cigarettes (Bella Criolla). 5 caisses Morue d'Ecosse.

A vendre par JOSÉ BARBA, No 255 Vieille Levée.

26nov—3t

L. GIROT,

Tailleur et marchand de linge fait,

Au No 11 de la RUE DU CAMP,

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingottes des derniers genres.

Le linge de corps est coupé par M. Girot lui-même. 6nov—3m.

P. DÉJAN,

Marchand de Meubles,

Encoignure Dauphine et Quartier,

PRÉVIENT ses clients et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.

Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, de $80 à $125; ameublements pour salons, de $90 à $400; ameublements pour salles à manger, de $60 à $75. M. DÉJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs. 1oct—3m.

Restaurant Antoine,

Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATORE annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant du No [illegible] rue St-Louis au No 65 même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. 8nov—3m

ELIE BOUGERE,

Marchand de bardeaux en cyprès,

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, bardeaux et barils, merrins, douves pour tonneaux, barils à mélasse, bois préparé pour rafraîchir [illegible].

AU No [illegible] de la RUE DE LA DOUANE [illegible]

Réparation de pianos.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 30 NOV.—CLASSE No 284.

69	21	42	31	10	79	72	52	15	25	30	20	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, et journellement, dans les salons de la compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature à Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 30 nov. 1874.

[illegible]

ADAM GIFFEN, Commissaires.

Rendez-vous des Grosses Loteries.

57 Rue de Chartres 57

CHARLES TROUILLY.

Reçu par les derniers steamers d'Europe:

ARTICLES DE PARIS, Bijouterie de fantaisie, Eventails riches, Fleurs et Plumes, spécialité de bijouterie de jais, Cravates, Colliers, Bracelets, Bronzes, etc. etc.

Grande variété d'articles pour présents de Noël et du Jour de l'An. SALON DE COIFFURE attaché à l'établissement. Chignons et postiches modernes faits et réparés.

29 nov—3m—D MJ

Fabrique de Perruques,

Cheveux en Gros et en Détail.

Branche, 30 rue St. Charles, en face de l'hôtel du même nom. Articles pour Messieurs, salon de barbe et de Coiffure tenu par des artistes de première classe.

29 nov—3m—D MJ

A l'Enseigne de la Grande Pipe.

P. E. SARRAZIN,

No 280, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée).

DÉPOT DE TABAC A FUMER, PRISER ET CHIQUER.

UN grand assortiment de Cigares, Cigarettes, Pipes, Cartes à jouer, Briquets, Porte-Cigares, Allumettes, Papier à Cigarettes, Mais, Riz La Croix, etc. Tabacs, Tabacs, Bower, Eagle, Pelican, Rough & Ready, Fine Cut; en Barils. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. 29nov—3m J D M

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

168......Rue du Canal......168

ELKIN & CO.,

REÇOIVENT, en ce moment,

Tapis velours et de Bruxelles,

TROIS PLIS et INGRAINS.

STORES ET RIDEAUX POUR FENÊTRES.

Prix modérés. 13sept—3m

Champion du 2d District.

P. RAGUET,

REVENDEUR de toute espèce d'objets et marchand de linge neuf et de seconde main. Il se charge de toute sorte de raccommodages, de dégraissage, etc., et, depuis le revers des gilets, des effets de rencontre. Visitez en juge.

Au No 101 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourbon. 2nov—1m

JAYME MAGI,

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE,

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 15 décembre il vendra au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

Regalia Britanica	2 pour 25 cents
Cazadores Imperiales	2 pour 25 cents
Regalia Especial	10 cents chaque
Londres	3 pour 25 cents
Conchas	3 pour 25 cents

Ces cigares sont réellement et parfaitement garantis importés. Les fumeurs les trouveront beaucoup plus économiques que les cigares de fabrique vendus à la Nouvelle-Orléans au même prix.

JAYME MAGI.

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

1nov—1m

Salon d'huîtres du Gem.

HUITRES DE LA BAIE.

Le soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bay Saloon, au No 17 de la rue Royale et coin de l'Hôtel St-Charles, a le plaisir d'annoncer qu'il a les arrangements qu'il a conclus lui permettent de pourvoir les meilleures huîtres de cinq [illegible] qu'il a à vendre et [illegible] des amateurs qui ont toujours accordé.

29 nov—3m J. M. BORIES.

Nourrice.

UNE JEUNE FEMME de France, âgée seulement, vient comme NOURRICE dans une famille. S'adresser rue de Chartres 125, chez le marchand de meubles. 29nov—3

Une bonne affaire pour quelqu'un.

LE soussigné désirant se retirer des affaires, et tant disposé de son pouvoir en ville, comme à la Campagne. Ses [illegible] vendra à des conditions très avantageuses, son stock, tout assorti de papiers peints, glaces en bordures et en papiers, [illegible] ornements, cravates, [illegible] en couleur et en Brésil, ainsi qu'un [illegible] installation de magasin, &c. &c.

M. F. DAWSON,

2nov—1m encoignure Toulouse et Chartres.

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée ou Décatur.

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

Il a en main un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc. etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations. 1 nov—1ab

JACINTO GIL,

IMPORTATEUR

—ET—

MARCHAND DE LIQUEURS, EN GROS ET EN DÉTAIL,

Nos 15 et 17 de la rue Dumaine, N.-Orléans.

A constamment en magasin un fort stock de liqueurs, vins et cordiaux de choix, qu'il vend en gros et en détail, aux plus bas prix du marché. 4nov—1m

JOHN RHEIN,

—TAILLEUR—

114......rue Gravier......114

(Près Camp)

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 105 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. Il profite de cette occasion pour solliciter de ses clients la continuation de leur bienveillant patronage. 5nov—3m.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par

R. LAPLACE, Pharmacien,

2 et 4 Champs-Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 1er nov—3m D Ma V

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente des tissus en coton, fabricants de tentes, prélarts, etc., au No 8 de la rue du Camp. On trouvera chez eux, tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce. 1 nov—3m

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement

Pour la mise en bouteille,

Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,

ALE ANGLAISE,

LAGER BEER ST-LOUIS,

CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,

Ale d'Amgold de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes, aux plus bas prix. 2nov—3m

Avis au Public.

JE certifie que M. JULES PIFFAUT a, pendant près de trois ans, travaillé chez moi à la réparation des pianos, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un ouvrier habile et expérimenté qui mérite toute confiance.

A. E. BLACKMAR.

Me référant au certificat ci-dessus j'ai l'honneur d'offrir mes services à mes amis et au public en général.

JULES PIFFAUT,

1nov—1m. 17 Nos rue Royale.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.

Une jolie MAISON basse à l'encoignure Remparts et Esplanade. S'adresser au soussigné.

28 nov—3t A. PITOT, 17 rue Royale.

A vendre ou à louer.

Présentement.

Une petite maison des rues des Remparts [illegible]